Légende - type du projet d'aménagement particulier
règlement grand-ducal concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier
portant ecécution du plan d'aménagement général d'une commune
(la loi du 19 juillet 2004)

Représentation schématique du degré d'utilisation de sol

Zone	ZMC	I/III/V	Nombre d'étages pleins ou hauteur des constructions
Coefficient d'occupation du Sol - COS	1,0	3,0	Coefficient maximal d'utilisation du sol - CMU
Type et Disposition des constructions	ih	1	tp — Forme des toitures
Numéro d'îlot			

Zones définies au PAG

- HAB-1 Zones d´habitation 1
- HAB-2 Zones d´habitation 2
- ZMC Zones mixtes à caractère central
- ZMU Zones mixtes à caractère urbain
- ZMR Zones mixtes à caractère rural
- ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics
- ZAE Zones d'activités économiques
- etc.

Délimitation du PAP

Nombre d'étages pleins

- II limite supérieure
- I - II limite inférieure et supérieure
- (II) obligatoire

Hauteur des constructions

- ho-x hauteur à la corniche de x m
- ha-x hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x hauteur au faîte de x m

Types et dispositions de constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- mi maisons isolées
- mj maisons jumelées
- mb maisons en bande

Implantations des immeubles

- alignement obligatoire constructions principales
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
- alignement obligatoire des dépendances
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitations des lots/parcelles:

- délimitation de zones différentes
- lots privés constructibles
- terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:

- min % pourcentage minimal de logements par immeuble
- x% x% pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- x% pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

- espace vert public
- espace vert privé
- aires de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées
- arbres à conserver

Voies de circulation:

- rues
- P aires de stationnement / emplacements publics
- chemins piétonniers, "pistes cyclables"

Formes de Toitures:

- orientation du faîte
- tp toiture plate
- tx toiture à x versants, degré d'inclinaison
- tm toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder (p.é. 1.4.c)
- respect de conditions d'integration déterminées

Eléments complémentaires:

- limites des parcelles existantes
- contraintes (p.é. 1.4)
- aire d'accès principal (p.é. 2.3.a)
- aire d'accès de livraison (p.é. 2.3.a)
- couloir voirie - catégorie 1 (p.é. 3.3.a)
- couloir voirie - catégorie 2 (p.é. 3.3.a)
- couloir voirie - catégorie 2 (p.é. 3.3.a)
- couloir réservé au transports en commun (p.é. 3.2)
- liaison cyclable et piétonne (p.é. 3.3.a)
- courbes de niveau terrain existant
- bp bâtiment public (p.é. 2.1.b)

Zones définies au Règlement Spécial Belval-Ouest

- ZSQM ZONE MIXTE "SQUARE-MILE"
- ZBS ZONE D´HABITATION MOYENNE DENSITE "BELVAL-SUD"
- ZBAP ZONE DE BATIMENTS ET AMENAGEMENTS PUBLICS
- ZPBS ZONE "PARC BELVAL-SUD"

Bilan des surfaces

délimitation du PAP	126.391 m2	=	100%
domaine public	77.170 m2	=	61 %
domaine privé | parcelle 1, ZPBS	49.221 m2	=	39 %

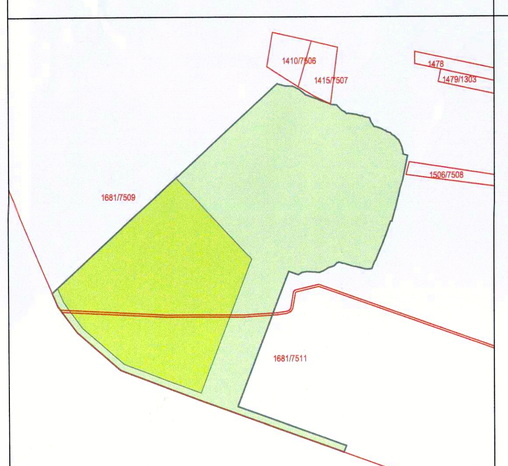

SCHEMA DES PARCELLES INITIALES ET PROJETEES 1 : 2.500

FOND DE SCHEMA: Extrait du plan cadastral: 021129_Katasterplan © Origine: Administration du Cadastre et de la Topographie, 2002

SCHEMA DOMAINE PRIVE | DOMAINE PUBLIC 1 : 2.500

CE PLAN N'EST VALABLE QU'ENSEMBLE AVEC LA PARTIE ECRITE CORRESPONDANTE.

Ce plan ne peut être copié partiellement et n'est valable que dans son intégralité.

Pour les endroits sans mesures concernant les reculs, respectivement les profondeurs, seules les distances mesurées font foi.

Les longueurs des bâtiments ne sont pas toujours indiquées. Elles ne pourront être fixées définitivement qu'après le mesurage cadastral des différents lots, respectivement des différentes parcelles.

Le nombre et l´emplacement des places de stationnement et des arbres peuvent varier en fonction du projet d´exécution du PAP, respectivement des projets d'architecture.

Les divergences entre les différents fonds de plan sont d'ordre cartographique.

Les cotes de niveau sont approximatives et constituent une orientation pour la planification de la voirie et des réseaux futurs

Toutes les contenances des lots sont fournies à titre indicatif. Leur calcul exact ne peut être fait qu´après le mesurage cadastral.

LISTE DES DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES DE BASE

Levé topografique: _LP_362T100_E_MNT_110905
© Origine: Luxplan, 2005

Extrait du plan cadastral: 021129_Katasterplan
© Origine: Administration du Cadastre et de la Topographie, 2002

AVIS SERVICE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Référence : 15379/39C
Le présent document fait l'objet de l'avis du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,
émis le : 4 mai 2007

VOTE PROVISOIRE - COMMUNE DE SANEM

VOTE DEFINITIF - COMMUNE DE SANEM

AUTRES

AUTRES

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	OBJET
f			
e			
d			
c			
b			
a			

PROJECT PAP 06 - 01
LYCEE TECHNIQUE BELVAL ET PARC BELVAL SUD

APPROBATION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

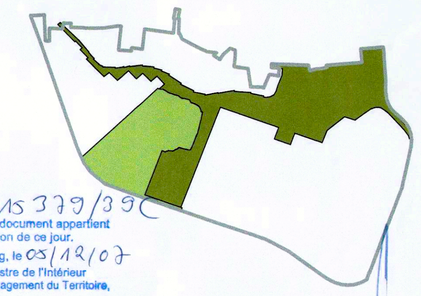

Référence: 15379/39C
Le présent document appartient à ma décision de ce jour.
Luxembourg, le 05/12/07
Le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,
Jean-Marie HALSDORF

MAITRE D'OUVRAGE
AGORA S.A R.L. ET CIE, SECS
SITE DE BELVAL-OUEST L-4004 ESCH-SUR-ALZETTE
B.P. 352
TEL: +352 26 53 44 FAX: +352 26 53 44-44

15.12.2006
DATE / SIGNATURE

MAITRE D'OEUVRE
DEWEY MULLER ARCHITECTES ET URBANISTES
4, RUE CONRAD 1ER L-1355 LUXEMBOURG
TELEPHONE +352 26 440 435 TELECOPIE +352 26 440 436
FLANDRISCHE STRASSE 4 D-50674 KÖLN
TELEPHONE +49 (0) 221 925 888-0 TELECOPIE +49 (0) 221 925 888-50

14.12.06
DATE / SIGNATURE

PHASE DE PLANIFICATION
AUTORISATION

ECHELLE
1 : 1000

OBJET
PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER VERSION DU 15.12.06
PARTIE GRAPHIQUE

	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESSINE PAR	IK	15.12.06	0604	G - 300 - 50	
CONTROLE PAR					
RESPONSABLE				FORMAT 100/75.2	

061215_060X_G-300-50